

## APPEL D'OFFRES RECHERCHE 2022 LIGUE CONTRE LE CANCER REGLEMENT INTERIEUR



Les dossiers de candidature doivent être adressés au  
Président du COMITE DEPARTEMENTAL  
de la Ligue contre le Cancer dont fait partie le demandeur

18 CHER ☎ : 02.48.65.89.89	22 COTES D'ARMOR ☎ : 02.96.94.78.14	28 EURE ET LOIRE ☎ : 02.37.21.19.50	29 FINISTERE ☎ : 02.98.47.40.63
35 ILLE ET VILAINE ☎ : 02.99.63.67.67	36 INDRE ☎ : 02.54.27.24.88	37 INDRE ET LOIRE ☎ : 02.47.39.20.20	41 LOIR ET CHER ☎ : 02.54.74.53.44
44 LOIRE ATLANTIQUE ☎ : 02 40 14 00 14	45 LOIRET ☎ : 02.38.56.66.02	49 MAINE ET LOIRE ☎ : 02.41.88.90.21	53 MAYENNE ☎ : 02.43.53.46.43
56 MORBIHAN ☎ : 02.97.54.18.18	72 SARTHE ☎ : 02.43.89.40.40	85 VENDEE ☎ : 02.51.44.63.28	<i>Pour contacter vos comités départementaux par e- mail faire cd + n°département : cd**@ligue-cancer.net</i>

### Conseil Scientifique Inter Régional Grand Ouest (CSIRGO)

Les comités départementaux des régions  
Bretagne, Pays de la Loire et Centre Val de Loire  
attribuent des fonds d'aide à la Recherche sur le cancer.

Contact secrétariat CSIRGO  
Tél : 02.57.67.55.85  
Mail : [recherche.go@ligue-cancer.net](mailto:recherche.go@ligue-cancer.net)

## DISPOSITIONS GENERALES

➤ **Les recherches financées par la Ligue contre le Cancer s'effectuent dans le cadre géographique du Grand-Ouest.**

Il est recommandé au candidat d'indiquer son lien éventuel avec un réseau du Grand-Ouest (Régions Bretagne, Centre-Val de Loire et Pays de la Loire).

➤ L'objet de la recherche doit avoir **un lien direct, exclusif ou prédominant avec le cancer.**

Les domaines privilégiés seront : la **recherche Fondamentale**, la **recherche Clinique** (hors essais cliniques), la **recherche en Économie de la Santé**, la **recherche Épidémiologique** et la **recherche en Sciences Humaines et Sociales**.

➤ Les crédits octroyés pour les projets de recherche pourront concerner des **petits équipements et matériels**, des **consommables** ou des **dépenses de fonctionnement** nécessaires au projet de recherche présenté.

Ne seront pas pris en charge les frais de : réception, aménagement, mobilier.

Les crédits pourront, cependant, participer aux financements de **vacations** (type Attachés de Recherche Clinique) ou de **gratifications** pour Master 2 ou pour les stagiaires de plus de 3 mois (voir avec leur organisme gestionnaire) sous condition que ces personnes ne soient pas salariées à temps plein par ailleurs (fournir une attestation sur l'honneur).

**NB.** Les crédits octroyés de cet appel d'offres ne concernent pas les Allocations de Recherche (doctorales<sup>1</sup>, post-doctorales).

➤ Les demandes devront obligatoirement être présentées sur le formulaire prévu.

Celui-ci est disponible au siège de chaque Comité Départemental de la Ligue et sur le site suivant :

[https://www.ligue-cancer.net/article/26227\\_appels-doffres-regionaux-ou-inter-regionaux](https://www.ligue-cancer.net/article/26227_appels-doffres-regionaux-ou-inter-regionaux).

➤ Le versement des subventions accordées s'effectue par chèque ou par virement selon les Comités au profit du **compte institutionnel** indiqué par le demandeur, les comptes d'Association étant exclus.

**Joindre le RIB** de l'établissement gestionnaire du porteur du projet (voir document de l'appel d'offre subvention recherche) **et** indiquer **l'ordre auquel le chèque doit être rempli**.

➤ Du fait de l'interrégionalité de ce Conseil Scientifique, les demandes multicentriques sont encouragées pour le rapprochement des équipes.

Le coordonnateur d'une demande multicentrique doit également s'impliquer à plus de 50% de son temps de recherche sur le projet.

➤ Le porteur de projet doit **être détenteur d'un doctorat de Sciences, être titulaire d'un poste et être impliqué à plus de 50% de son temps recherche.**

➤ **Si plusieurs projets sont déposés par une même entité équipe** selon les critères de l'Inserm : **merci de lister et justifier les projets.**

➤ Pour chaque projet déposé, le temps de travail des équipes doit être de **2 ETP répartis sur 4 personnes** sachant que le **temps de travail d'un des participants doit être supérieur à 80%.**

---

<sup>1</sup> pour lesquelles les étudiants peuvent répondre à l'appel d'offre de la Ligue Nationale contre le Cancer mis en ligne sur le site [www.ligue-cancer.net](http://www.ligue-cancer.net).

- **Un chercheur ne peut émarger qu'un seul projet.**
- **Une équipe labellisée et tous ses membres** travaillant sur un sujet de recherche ne peuvent en aucun cas demander une aide financière à l'interrégion sur le même sujet de recherche.
- Les travaux financés par la Ligue contre le Cancer du Grand-Ouest devront être signifiés dans **les publications, compte-rendu officiels ou présentations.**

Les comités seront vigilants à l'annonce du soutien de la Ligue contre le Cancer.

- **Si soutien d'un seul comité :** « *Ce projet a été soutenu par la Ligue contre le Cancer du Grand-Ouest, comité de ... (Citer le département) »*
  - **Si soutien de plusieurs comités :** « *Ce projet a été soutenu par les comités départementaux de la Ligue contre le Cancer du Grand-Ouest : Citer les départements par leur numérotation. »*
- En déposant un dossier, le porteur s'engage à se rendre disponible afin de présenter son projet lors de manifestation si celui-ci est financé par le Comité dont il dépend.

## SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DE LABORATOIRE

- Elles correspondent à des projets de recherche. Une **description prévisionnelle** des dépenses en consommables et des frais de fonctionnement devra être fournie. Il ne sera pas attribué de dotation forfaitaire.
- **Les subventions de recherche sont attribuées pour une période de 12 mois** à compter de la notification. Tout prolongement de ce délai doit pouvoir être justifié auprès du Comité Départemental financeur.
- Le versement d'une subvention peut s'effectuer sous forme d'un acompte du montant accordé. Le versement du solde intervient par tranches ou en totalité.

## SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT ET MATERIELS DE LABORATOIRE

- Si l'aide financière de la Ligue pour ces équipements est prévue pour être utilisée dans un cadre strictement hospitalier, **l'avis favorable du Directeur (Général)** de l'Établissement devra figurer au dossier. Les demandeurs devront toutefois justifier de l'utilisation de ces équipements dans le cadre d'une **recherche en cancérologie.**
- Un **descriptif et des devis précis** en cours de validité devront être fournis.
- **Le versement peut être effectué directement par le comité départemental :**
  - Soit à l'établissement sur présentation de la facture libellée à l'ordre de l'établissement bénéficiaire et certifiée conforme et acquittée par le service financier ou comptable.
  - Soit au fournisseur sur présentation de la facture libellée à l'ordre de l'établissement bénéficiaire (une copie du bon de commande doit être adressée au préalable).

## RAPPORT D'ACTIVITES ET BILAN FINANCIER

Au bout d'un an avec toutes les publications liées aux travaux.

**Fournir au format pdf un rapport d'activités et financier, faisant état des factures des frais de fonctionnement mentionnées sur la demande et certifiées acquittées, auprès de votre comité départemental et du secrétariat du Conseil Scientifique Interrégional GO au bout d'un an (demande de renouvellement de financement ou non).**

➤ Les laboratoires et services cliniques ayant bénéficié de crédits de recherche dans les années antérieures ne pourront faire une demande que s'ils ont répondu à cette clause.